



Organisation of Islamic Cooperation
Statistical, Economic and Social Research
and Training Centre for Islamic Countries
(SESRIC)



**Séminaire de formation en ligne sur les Indicateurs de l'ODD 13:
"Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques
et leurs répercussion "
region, Niamey, Niger du 22 au 25 juin 2021**

LES INDICATEURS DE SUIVI INTERNATIONAUX POUR L'ODD 13



Par: Honorine NGUIMFACK MAWAMBA
Division de la Cartographie, des Statistiques de l'Environnement
et des Changements Climatiques , INS Cameroun

PLAN

1. Introduction
2. Indicateur13.1.1 de l'agenda 2030: métadonnées et les faits et chiffres
3. Indicateur13.1.2 de l'agenda 2030: métadonnées et les faits et chiffres
4. Indicateur13.1.3 de l'agenda 2030: métadonnées et les faits et chiffres
5. Indicateur13.2.1 de l'agenda 2030: métadonnées et les faits et chiffres
- Indicateur13.12.2 de l'agenda 2030: métadonnées et les faits et chiffres
6. Indicateur13.3.1 de l'agenda 2030: métadonnées
7. Indicateur13.a.1 de l'agenda 2030: métadonnées et les faits et chiffres
8. Indicateur13.b.1 de l'agenda 2030: métadonnées et les faits et chiffres

INTRODUCTION

1. INTRODUCTION(1/8)

- Dans sa résolution 70/1 intitulée «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030», adoptée le 25 septembre 2015 lors du Sommet des Nations Unies, l'Assemblée générale des Nations Unies a rappelé qu'il incombait à la Commission de statistique d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre mondial d'indicateurs.
- Ce cadre global d'indicateurs de mesure élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDG) a été approuvé lors de la 48e session de la Commission de statistique des Nations Unies tenue en mars 2017. il a ensuite été adopté par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017.
- Ces indicateurs, tels qu'ils ont été définis, sont destinés à servir de fondement principal pour suivre les progrès accomplis dans tous les pays vers la réalisation des ODD, à une échelle comparable au niveau international
- Toutefois, ces indicateurs mondiaux ne sont pas nécessairement applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays. Les États peuvent donc, s'ils le souhaitent, définir leur propre jeu d'indicateurs pour le suivi des ODD au niveau national.

1. INTRODUCTION (2/8)

- Pour faciliter la mise en œuvre du cadre d'indicateurs mondial, tous les indicateurs sont classés par l'IAEG-ODD en trois niveaux en fonction de leur niveau de développement méthodologique et de la disponibilité des données au niveau mondial, comme suit :
 - **Niveau I** : L'indicateur est conceptuellement clair, a une méthodologie internationalement établie et des normes sont disponibles, et des données sont régulièrement produites par les pays pour au moins 50 pour cent des pays dans chaque région où l'indicateur est pertinent.
 - **Niveau II** : L'indicateur est conceptuellement clair, a une méthodologie internationalement établie et des normes sont disponibles, mais les données ne sont pas régulièrement produites par les pays.
 - **Niveau III**: Aucune méthodologie ou norme internationalement établie n'est encore disponible pour l'indicateur, mais la méthodologie/les normes sont (ou seront) élaborées ou testées.

1. INTRODUCTION (3/8)

- L'une des tâches du Groupe d'experts est d'actualiser régulièrement les questions méthodologiques relatives aux indicateurs. Le Groupe d'experts examine chaque année les métadonnées des indicateurs, améliore la formulation des indicateurs de suivi des objectifs et effectue des reclassifications des indicateurs.
- les modifications les plus récentes du cadre mondial des indicateurs ont été apportées par le Groupe inter institutions et d'experts sur les indicateurs des ODD (IAEG-SDG) lors de sa 11e réunion tenue virtuellement en novembre 2020 .
- Ainsi donc l'on dénombre actuellement 08 indicateurs retenus pour le suivi de l'ODD13 dans l'agenda 2030 et classifiés au niveau 1 et 2 .

1. INTRODUCTION(4/8)

- Ces indicateurs sont les suivant :

Cibles	indicateurs	Niveau
<u>Cible13.1</u> <i>Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</i>	Indicateur 13.1.1: Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes;	I
	<u>Indicateur 13.1.2:</u> Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	II
	<u>Indicateur 13.1.3:</u> Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	II

1. INTRODUCTION(5/8)

- Ces indicateurs sont les suivant :

Cible	indicateurs	Niveau
<u>Cible 13.2</u> <i>Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</i>	<u>Indicateur 13.2.1:</u> Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	II
	<u>Indicateur 13.2.2:</u> Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre	I

1. INTRODUCTION(6/8)

- Ces indicateurs sont les suivant :

Cible	indicateurs	Niveau
<p><u>Cible 13.3</u> <i>Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</i></p>	<p><u>Indicateur 13.3.1:</u> Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants.</p>	II

1. INTRODUCTION(7/8)

- Ces indicateurs sont les suivant :

Cible	indicateurs	Niveau
<p><u>Cible 13.a</u> <i>Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires</i></p>	<p><u>Indicateur 13.a.1:</u> Montant (en dollars des États-Unis) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100milliards de dollars jusqu'en 2025</p>	II

1. INTRODUCTION(8/8)

- Ces indicateurs sont les suivant :

Cible	indicateurs	Niveau
<u>Cible 13.b</u> <i>Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</i>	<u>Indicateur 13.b.1</u> : Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	II

**Indicateur 13.1.1: Nombre de personnes
décédées, disparues ou directement
touchées lors de catastrophes, pour 100 000
personnes;**

INDICATEUR 13.1.1 /METADONNEES (1/6)

Intitulé : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes;

Organisation responsable: Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR)

- **définition** : Cet indicateur mesure le nombre de personnes décédées, portées disparues ou directement touchées par des catastrophes pour 100 000 habitants
 - ✓ **Décès** : Le nombre de personnes décédées pendant la catastrophe, ou directement après, en conséquence directe de l'événement dangereux.
 - ✓ **Manquant** : Le nombre de personnes dont on ignore le sort depuis l'événement dangereux. Il comprend les personnes présumées décédées, pour lesquelles il n'existe aucune preuve matérielle telle qu'un corps, et pour lesquelles un rapport officiel/légal a été déposé auprès des autorités compétentes.
 - ✓ **Directement affectée** : le nombre de personnes qui ont subi des blessures, des maladies ou d'autres problèmes de santé ; qui ont été évacués, déplacés, relogés ou ont subi des dommages directs à leurs moyens de subsistance, à leurs biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Sont indirectement affectées les personnes qui ont subi des conséquences, autres ou en plus des effets directs, au fil du temps, en raison de perturbations ou de changements dans l'économie, les infrastructures critiques, les services de base, le commerce ou le travail, ou des conséquences sociales, sanitaires et psychologiques.

INDICATEUR 13.1.1 /METADONNEES (2/6)

- **pertinence:** indicateur de suivi des objectifs **du Cadre de Sendai** pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui visent à parvenir, à réduire substantiellement les pertes et les risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays .

INDICATEUR 13.1.1 /METADONNEES (3/6)

- Méthode de calcul

$$X = \frac{(A_2 + A_3 + B_1)}{\text{Global Population}} \times 100,000$$

- où :
- A2 Nombre de décès attribués aux catastrophes ;
- A3 Nombre de personnes disparues attribuées à des catastrophes ;
- et B1 Nombre de personnes directement affectées attribuées aux catastrophes.

L'indicateur national sera calculé à partir de la population du pays.

L'indicateur mondial est la somme des populations de tous les pays ayant fait un rapport

- Sources de données et méthode de collecte :

le fournisseur de données au niveau national est nommé point focal du cadre de Sendai.

Dans la plupart des pays, les données sur les catastrophes sont collectées par les ministères de tutelle et les bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes sont établies par les agences de protection civile les et agences météorologiques.

INDICATEUR 13.1.1 /METADONNEES (4/6)

- ✓ Les points focaux du cadre de Sendai dans chaque pays sont responsables de la communication des données via le système de surveillance du cadre de Sendai.
- ✓ l'indicateur n'utilisera que les données officielles du pays et ne dépendra pas de sources non officielles — comme les médias ou les rapports de sources internationales.
- ✓ En raison de l'absence de registres des décès dans de nombreux pays, l'estimation est parfois utilisée plutôt que la mesure, en particulier dans les catastrophes de grande ampleur qui représentent une part importante de la mortalité mondiale. Cependant, lorsque ces estimations existent, il doit être possible de déterminer comment elles ont été calculées.

○ Périodicité:

Les données doivent être collectées chaque fois qu'il y a survenu de la catastrophe

La compilation des données peut se faire chaque année

INDICATEUR 13.1.1 /METADONNEES (5/6)

○ limites :

- ✓ Dans la plupart des cas, les sources de données internationales n'enregistrent que les événements qui dépassent un certain seuil d'impact et utilise les sources de données secondaires qui ont généralement des méthodologies non uniformes produisant des ensembles de données hétérogènes,
- ✓ Il ne serait pas toujours aisé de faire une nette distinction des personnes décédées du fait de la catastrophe de celles qui sont décédées non du fait de l'événement mais dont le décès est survenu au cours de la catastrophe ;
- ✓ Comme les personnes peuvent être affectées de différentes manières, il est extrêmement difficile d'éliminer le double comptage. Certaines personnes peuvent être à la fois directement et indirectement affectées ; par exemple, ils peuvent être blessés, évacués et perdre des actifs, même des entreprises

○ Sous indicateurs

- ✓ Nombre de décès attribués aux catastrophes ;
- ✓ Nombre de personnes disparues attribuées à des catastrophes ;
- ✓ Nombre de personnes directement affectées attribuées aux catastrophes.

○ Désagrégation souhaitable

- ✓ catastrophe
- ✓ Géographie (Unité administrative)
- ✓ Sexe
- ✓ Âge

INDICATEUR 13.1.1 /METADONNEES (6/6)

Point spécifique

Le décès doit être compté dans le pays où le décès est survenu quelle que soit la nationalité de la personne décédée. De même, chaque personne blessée ou malade doit être comptée dans le pays où les blessures ou la maladie sont survenues, quelle que soit La nationalité de la personne touché.

INDICATEUR 13.1.1 /FAITS ET CHIFFRES (1/4)

Les changements climatiques exacerbent déjà les risques de catastrophe, comme il est indiqué dans l'objectif 13. De 1998 à 2017, dans le monde, les catastrophes liées au climat près de 3 milliards de dollars de pertes économiques . Durant cette période, environ 1,3 million de personnes sont mortes lors de catastrophes liées au climat et d'origine géophysique..

INDICATEUR 13.1.1 /FAITS ET CHIFFRES

(2/4)

Number of deaths and missing persons attributed to disasters, by hazard type

<i>Hazard Type</i>	<i>1990-2017</i>
Geo-physical	380,825
<i>Tsunami</i>	216,280
<i>Earthquake</i>	161,981
<i>Other geo-physical</i>	2,564
Meteorological	212,381
<i>Storm</i>	168,430
<i>Rains</i>	34,319
<i>Cold or heat wave</i>	9,527
<i>Other meteorological</i>	105
Hydrological	144,355
<i>Flood</i>	109,110
<i>Landslide</i>	31,780
<i>Other Hydrological</i>	3,465
Biological	78,324
Climatological	8,620
Technological	74,287
Others	2,349
Unclassified	56,640
<i>(under Sendai Framework Monitoring)</i>	

Source: The United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR)

INDICATEUR 13.1.1 /FAITS ET CHIFFRES

(3/4)

Number of deaths and missing persons attributed to disasters per 100,000 population in some African countries

	2016	2017	2018	2019
Algerie				0.04413
angola	1.24711	9.31606	0.30427	0.92459
bolivie		0.2859		
Botswana			0.04641	
Burundi	1.79224	1.9138	5.52143	
Cameroon	3.69002	1.37216	1.03365	3.91477
Cabo Verde		0.18605		
Equatorial Guinea	0.90521	1.34706		
Ethiopia	0.01627			
Gambia	0.05385	0.32307	14.48432	10.43576
Ghana	0.01755	0.49448	0.52677	
Kenya	1.37203	0.04182		1.79557
Mali		0.11344		
Morocco	0.11019	0.08895	0.07098	0.16999
Mozambique	0.22329	0.11133	0.08137	
Namibia	1.84565	35.90246		
Niger	1.87263	2.49866	2.15215	
Guinea-Bissau		2.35211	0.05335	
South Africa	0.53659			
Zimbabwe				2.34885
South Sudan	2.67712			
Togo		0.05573		
Tunisia			0.16448	
Uganda	0.26734		0.28552	
Egypt	2.36923	4.22427	3.22321	
Burkina Faso	1.75369	1.15627	0.92145	0.03445
Zambia	0.04889	0.06527		

INDICATEUR 13.1.1 /FAITS ET CHIFFRES

(4/4)

Number of directly affected persons attributed to disasters per 100,000 population in some African Countries

	2016	2017	2018	2019
angola	273.74672	136.8036	113.42219	
Botswana		300.85439	283.35908	
Burundi	303.96725	529.78408	902.39632	
Cameroon	14.91861	5.17248	5.86808	304.20398
Cabo Verde		1.67442		
Equatorial Gu	123.35611	34.07268		
Ethiopia	0.40996			
Gambia	1583.25389	3023.3456	4127.32167	3300.12915
Ghana	0.77616	273.652	15.21719	
Kenya	4.73487	0.05216		1.52737
Mali		1399.55702		
Morocco	3.82617	0.0746	1.12438	0.01645
Mozambique	6065.54597	2320.60356	219.07371	
Namibia	28072.61638	87.12413		
Niger	29814.16574	26594.15226	19779.64363	42.83437
Guinea-Bissau		183.79276	0.48018	
South Africa	70.07118			
Zimbabwe				4795.76863
South Sudan	4.61573			
soudan	788.07638	1059.95816	4947.9127	1756.81885
Togo	149.37512	61.45166	30.4543	
Tunisia			154.77959	
Uganda	102.85288		0.28552	
Egypt	2.36923	4.22427	3.22321	
Burkina Faso	204.18473	173.79658	125.6008	
Zambia	18.84658	1455.53532		

Indicateur 13.1.2: Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

INDICATEUR 13.1.2/METADONNEES (1/5)

- **Intitulé:** Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe **(2015-2030)**

- **Organisation responsable:**

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR)

Pertinence:

L'indicateur jettera un pont entre les ODD et le Cadre de Sendai pour la RRC. Un nombre croissant de gouvernements nationaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales et locales de RRC, comme le préconise le Cadre de Sendai, contribueront au développement durable d'un point de vue économique, environnemental et social.

Méthode de calcul:

Suite aux délibérations de de l'IAEG, l'UNISDR a proposé les méthodologies de calcul allant d'une simple évaluation quantitative du nombre de ces stratégies à **une mesure qualitative de l'alignement avec le cadre de Sendai,**

INDICATEUR 13.1.2/METADONNEES (2/5)

- Pour simplifier davantage la mesure de cet objectif au niveau local, le Secrétariat suggère également que la mesure des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales pour la RRC donne la priorité aux zones sujettes aux risques – ces zones devraient être définies par chaque pays.
- Deux options sont suggérées ci-dessous:
 - ✓ L'option 1 est l'exigence minimale pour mesurer la cible.
 - ✓ L'option 2 vise à mesurer le degré d'alignement de la stratégie de RRC sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

.

INDICATEUR 13.1.2/METADONNEES (3/5)

- **Option 1** (EXIGENCE MINIMALE) :

Comptez simplement **le nombre de pays** qui ont signalé l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de RRC conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risque de catastrophe 2015-2030. La définition de la stratégie nationale de RRC peut être tirée du paragraphe 27 (b) du cadre de Sendai.

- **Option 2. – Indice de stratégie nationale de RRC**

Créer un indice (temporairement appelé **Indice de stratégie nationale de RRC**) pour refléter les progrès dans plus de détail en utilisant des indicateurs quantitatifs qui peuvent mesurer le degré d'exhaustivité d'une stratégie RRC nationale, au lieu de mesurer seulement son existence. Option 2.1. propose l'utilisation d'un minimum critères définis ci-dessous en tant qu'éléments de l'Indice de Progrès. Les critères comprennent des éléments de Paragraphe 27 (b) du Cadre de Sendai

**Indice de stratégie nationale de RRC = Indice de progression 1 +
Indice de progression 2 +...+ Indice de progression n**

INDICATEUR 13.1.2/METADONNEES (4/5)

- **Où** n = nombre de pays signalant les progrès de la stratégie nationale de RRC

Le score des pays non déclarants est supposé égal à zéro (n'ayant pas de stratégie nationale de RRC) et donc pas inclus dans la formule. L'indice de progrès vérifie dans quelle mesure la stratégie nationale de RRC satisfait aux quatre éléments définis au paragraphe 27 (b) du Cadre de Sendai.

Les **quatre éléments** sont :

- a) fixer des délais, des cibles et des indicateurs,
- b) fixer des objectifs et des mesures visant à prévenir la création de risques,
- c) fixer des objectifs et des mesures visant à réduire le risque existant, et
- d) fixer des objectifs et des mesures visant à renforcer les conditions économiques, sociales, la santé et la résilience environnementale.

Chaque élément se voit attribuer 0,25 (25%).

Si un pays a une stratégie de RRC satisfaisant aux quatre éléments, il est évalué à 1. Si un pays signale l'absence de stratégie de RRC, il est évalué à 0. Le score de l'indice de stratégie nationale de RRC augmentera lorsque le nombre de pays faisant rapport sur l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de RRC augmente et/ou la qualité de la stratégie nationale de RRC s'améliore pour répondre à la définition de la stratégie de RRC décrite dans le cadre de Sendai

INDICATEUR 13.1.2/METADONNEES (5/5)

- L'option 2 est plus complète que l'option 1, mais légèrement plus compliquée. Cependant, elle permet de suivre l'amélioration de la qualité d'une stratégie nationale de RRC.
- Etant donné que l'établissement d'objectifs et d'indicateurs est généralement un processus qui prend du temps, au lieu d'évaluer une stratégie qui ne satisfait pas aux exigences du cadre de Sendai comme zéro dans l'option 1.
- L'option 2 offre la possibilité d'évaluer les progrès graduels ou partiels

Source et collecte de données

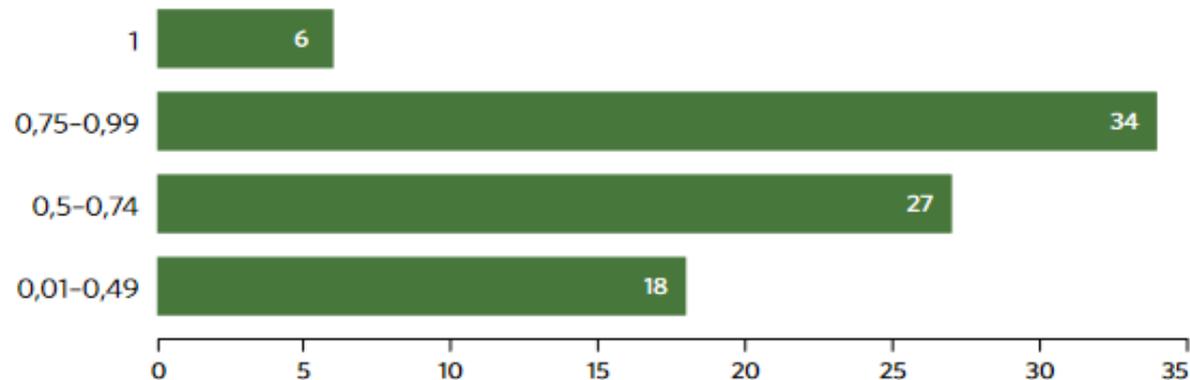
Synthèse des données des rapports nationaux d'avancement du Sendai Monitor communiqués par les pays et les gouvernements locaux.

Dans tous les cas, les pays rapportent des informations sur l'état, et l'UNISDR calcule le chiffre global

INDICATEUR 13.1.2 /FAITS ET CHIFFRES (1/3)

En avril 2020, 85 pays, soit un peu plus de 40 %, ont déclaré avoir des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes, dans une certaine mesure, au Cadre de Sendai, six des pays ayant déclaré des stratégies nationales entièrement conformes

Conformité des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe de 85 pays présentant des rapports pour la réalisation du Cadre de Sendai, 2015-2019, par degré de conformité, mesuré par des scores entre 0 et 1 (nombre de pays)



Source: rapport mondial des ODD 2020

<https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/stat>

INDICATEUR 13.1.2 /FAITS ET CHIFFRES (2/3)

Number of countries that reported having a National DRR Strategy which is aligned to the Sendai Framework to a certain extent

(Number)

<i>Regions</i>	<i>2015 - 2019</i>
World	85
Sub-Saharan Africa	20
Northern Africa and Western Asia	12
Central and Southern Asia	8
Eastern and South-Eastern Asia	7
Latin America and the Caribbean	9
Australia and New Zealand	2
Oceania (exc. Australia and New Zealand)	2
Europe and Northern America	25

Source: United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR) as per the Sendai Framework Monitor.

INDICATEUR 13.1.2 /FAITS ET CHIFFRES (3/3)

Score of adoption and implementation of national DRR strategies in line with the Sendai Framework in some African countries

	2016	2017	2018	2019
Angola	0.325	0.375	0.425	
Botswana		0.125	0.525	
Burundi	0.625	0.65	0.675	
Cameroon		0	0.325	0.35
Comoros		0.325		
ethiopie		0	0.75	
Gambia		0.45	0.375	
Malawi	0.825	0.825	0.85	0.925
Morocco			0.6	
Mozambique		0.675		
Namibia	0.5	1		
Niger	0.25	0.25	0.325	
Somalia		0.75	0.75	
South Africa	0.425	0.525		
Zimbabwe		0.475	0.625	0.775
Sudan			0.2	0.55
Togo	0.425	0.45	0.45	
Uganda		0.575		0.7
Egypt	0.45	0.675	0.7	
United Repub	0.6	0.6	0.65	
Burkina Faso	0.25	0.475	0.525	0.525

Source: extrait de la base de données sur les ODD; disponible sur le site de la division des statistiques des Nations Unies.

<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Indicateur 13.1.3: Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

INDICATEUR 13.1.3/METADONNEES (1/4)

Intitulé: Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Organisation responsable:

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR)

définition :

Il est actuellement proposé de définir le gouvernement local comme une forme d'administration publique au niveau le plus bas de l'administration au sein d'un État donné, qui agit généralement dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués par la législation ou les directives du niveau supérieur de gouvernement.

Il est proposé comme le niveau le plus bas possible avec des responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe car il existe des écarts importants entre le niveau national et les niveaux de la municipalité ou du village (le plus bas), et en termes de gouvernements infranationaux entre les pays (par exemple, État, préfecture, département, province, communes, canton). De plus, les gouvernements de niveau inférieur sont les plus proches des citoyens et servent de base au renforcement de la résilience.

INDICATEUR 13.1.3/METADONNEES (2/4)

pertinence.

les gouvernements de niveau inférieur sont les plus proches des citoyens et servent de base au renforcement de la résilience. Ainsi donc, l'augmentation de la proportion de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, comme le préconise le Cadre de Sendai, contribuera au développement durable et renforcera la résilience économique, sociale, sanitaire et environnementale.

INDICATEUR 13.1.3/METADONNEES (3/4)

- **Méthode de calcul :**
- **Les États membres comptent le nombre de collectivités locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de RRC conformément à la stratégie nationale et l'expriment en pourcentage du nombre total de collectivités locales dans le pays. (au Cameroun par exemple il s'agit des communes)**
- Les gouvernements locaux sont déterminés par le pays déclarant pour cet indicateur, en tenant compte des administrations publiques infranationales chargées d'élaborer des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe.
- Il est recommandé que les pays rendent compte des progrès réalisés par le niveau de gouvernement le plus bas auquel le mandat de réduction des risques de catastrophe a été attribué, car le Cadre de Sendai encourage l'adoption et la mise en œuvre de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe dans chaque autorité locale.
- Chaque État membre calculera le rapport entre le nombre de collectivités locales dotées de stratégies locales de RRC conformément aux stratégies nationales et le nombre total de collectivités locales. La moyenne mondiale sera ensuite calculée comme ci-dessous grâce à la moyenne arithmétique des données de chaque État membre.

INDICATEUR 13.1.3/METADONNEES (4/4)

Sources de données et méthode de collecte

Les points focaux nationaux du cadre de Sendai compileront toutes les contributions de leurs ministères de tutelle, des ONS et d'autres entités, le cas échéant, et feront rapport via le système de suivi du cadre de Sendai.

Désagrégation : Par pays

Périodicité: annuelle

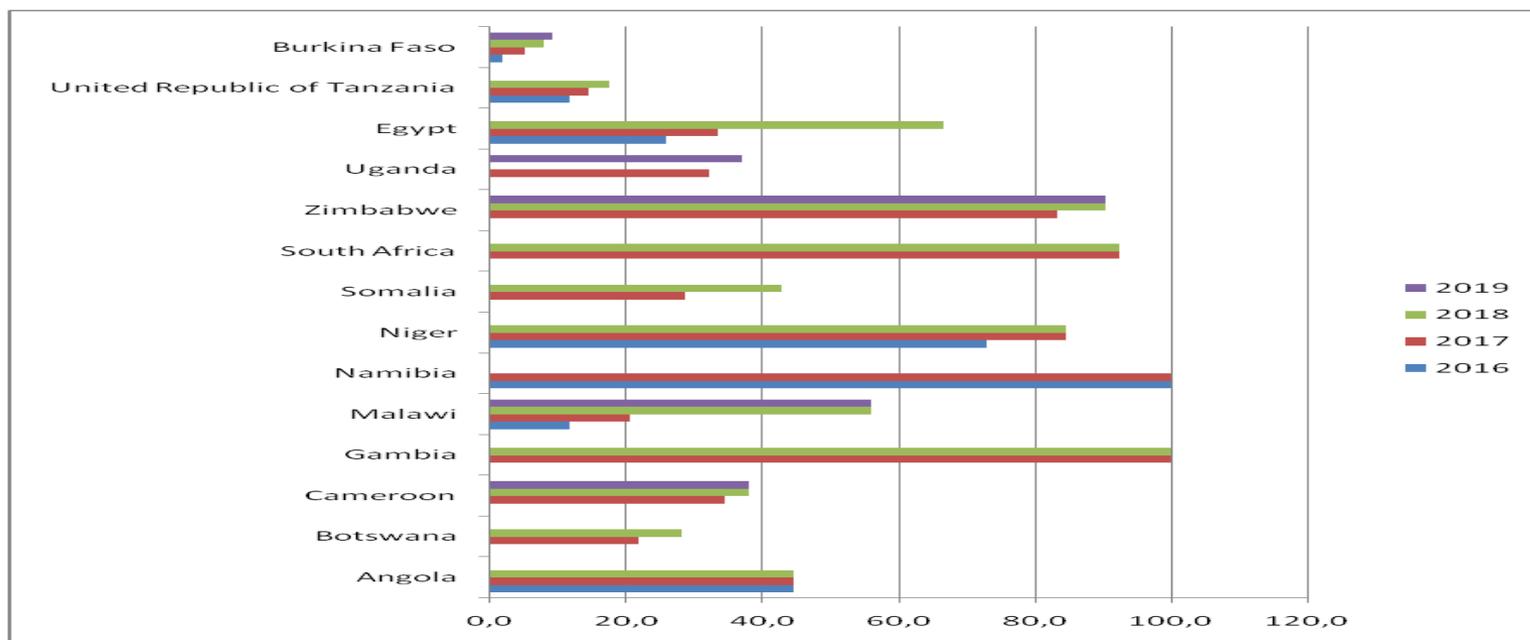
Point spécifique:

Veillez noter que les réformes administratives au fil du temps dans un pays peuvent influencer le pourcentage en changeant le nombre de collectivités locales. Néanmoins, le pourcentage fournira une image de l'étendue ou de la réalisation de la mise en œuvre des stratégies locales de RRC.

INDICATEUR 13.1.3 / FAITS ET CHIFFRES

- En 2018, 55 pays ont signalé que certains de leurs gouvernements locaux avaient mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe correspondant dans une certaine mesure aux stratégies nationales.

Proportion of local governments that adopt and implement local disaster risk reduction strategies in line with national disaster risk reduction strategies (%)



Source: extrait de la base de données sur les ODD; disponible sur le site de la division des statistiques des Nations Unies.

<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Indicateur 13.2.1: Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

INDICATEUR 13.2.1/METADONNEES (1/8)

- **Intitulé:** Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- **Organisation responsable:** la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

pertinence:

La Convention a établi plusieurs processus pour favoriser la transparence et la responsabilité des actions des pays pour lutter contre le changement climatique

- tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC

INDICATEUR 13.2.1/METADONNEES (2/8)

- **Définition:**

CDN: Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) se trouvent au cœur de l'Accord de Paris et de la réalisation de ces objectifs de long terme. Les CDN incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'Accord de Paris demande que chaque pays décrive et communique ses actions climatiques pour l'après-2020, actions qui sont appelées « CDN ».

Les CDN sont transmises tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC

INDICATEUR 13.2.1/METADONNEES (3/8)

- PNA: En 2010 la CCNUCC a lancé un processus de soutien pour tous les pays en développement et notamment pour les PMA pour leur permettre d'identifier leurs besoins d'adaptation à moyen et à long terme en formulant et en mettant en œuvre les Plans Nationaux d'Adaptations (PNA).

Le Plan National d'Adaptation est un document de stratégie nationale qui vise à accompagner le gouvernement et les acteurs dans leur démarche d'adaptation aux changements climatiques. Il donne un cadre pour guider la coordination et la mise en œuvre des initiatives d'adaptation. Ces plans sont régulièrement mis à jour. Leur format devra être défini par les pays eux-mêmes, en fonction de leurs besoins.

○ **Stratégies à long terme**

En vertu de l'Accord de Paris, toutes les Parties devraient s'efforcer de formuler et de communiquer des stratégies de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre, compte tenu de l'article 2 en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, dans le à la lumière des différentes circonstances nationales.

INDICATEUR 13.2.1/METADONNEES (5/8)

○ Communication d'adaptation

Suivant les paragraphes 10 et 11 de l'article 7 de l'Accord de Paris demande ,à chaque Partie de, soumettre et mettre à jour périodiquement une communication sur l'adaptation, qui peut inclure ses priorités, ses besoins de mise en œuvre et de soutien, ses plans et actions.

Le but de la communication sur l'adaptation est de renforcer la visibilité et le profil de l'adaptation, l'équilibre avec l'atténuation, les actions, le soutien, l'apprentissage et la compréhension.

Les parties peuvent inclure des informations sur, par exemple, leurs circonstances, institutions, vulnérabilités, priorités d' adaptation , plans, besoins, progrès réalisés , co bénéfices, autres cadres, aspects de genre et connaissances autochtones .

Les communications sur l'adaptation seront enregistrées dans un registre public tenu par le secrétariat, et elles contribueront au processus d'inventaire mondial tous les cinq ans.

○ **Communication nationale**

La CCNUCC a établi plusieurs processus pour favoriser la transparence et la responsabilité des actions des pays pour lutter contre le changement climatique.

En vertu de l'article 12, toutes les Parties sont invitées à soumettre des inventaires nationaux et des communications nationales (CN) pour faire rapport sur la mise en œuvre de la Convention. Ce rapport est requis à différents niveaux de rigueur et à une fréquence variable pour différentes Parties.

INDICATEUR 13.2.1/METADONNEES (7/8)

Méthode de calcul

Nombre de document soumis chaque année avant la préparation des rapports d'avancement des ODD, sur la base des données les plus récentes.

Sous indicateurs:

- Nombre de pays ayant soumis des contributions déterminées au niveau national;
- Nombre de pays ayant élaborés des stratégies à long terme;
- Nombre de pays ayant élaborés des plans nationaux d'adaptation;
- Nombre de pays ayant élaborés des communications relatives à l'adaptation

. Source d'information

Documents et registres officiels, tels que rapportés par les Parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris, et publiés sur <unfccc.int>.

- ✓ Registre provisoire NDC disponible sur <<https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/Home.aspx> >
- ✓ Les stratégies à long terme reçues par le secrétariat de la CCNUCC sont disponibles sur <unfccc.int>.
- ✓ PAN reçus par le secrétariat de la CCNUCC sont disponibles sur <unfccc.int>.
- ✓ Les communications d'adaptation seront enregistrées à l'avenir dans un registre public tenu par le secrétariat . Jusqu'à la finalisation de la conception du registre, les communications d'adaptation reçues à ce jour sont disponibles à l' adresse : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/adaptation-communications>

INDICATEUR 13.2.1/METADONNEES (8/8)

Calendrier de collecte de données

- En cours pendant que les Parties soumettent des rapports. Sera compilé chaque année avant la préparation des rapports d'avancement annuels sur les ODD ; avant l'inventaire mondial.

Fournisseurs de données

- Parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris, ensemble, ONU Changements climatiques (Secrétariat de la CCNUCC) ;

Compilateurs de données

- ONU Changements climatiques (Secrétariat de la CCNUCC).

INDICATEUR 13.2.1 /FAITS ET CHIFFRES (1/3)

➤ Au 31 mars 2020, 17 stratégies à long terme

➤ En 2021:

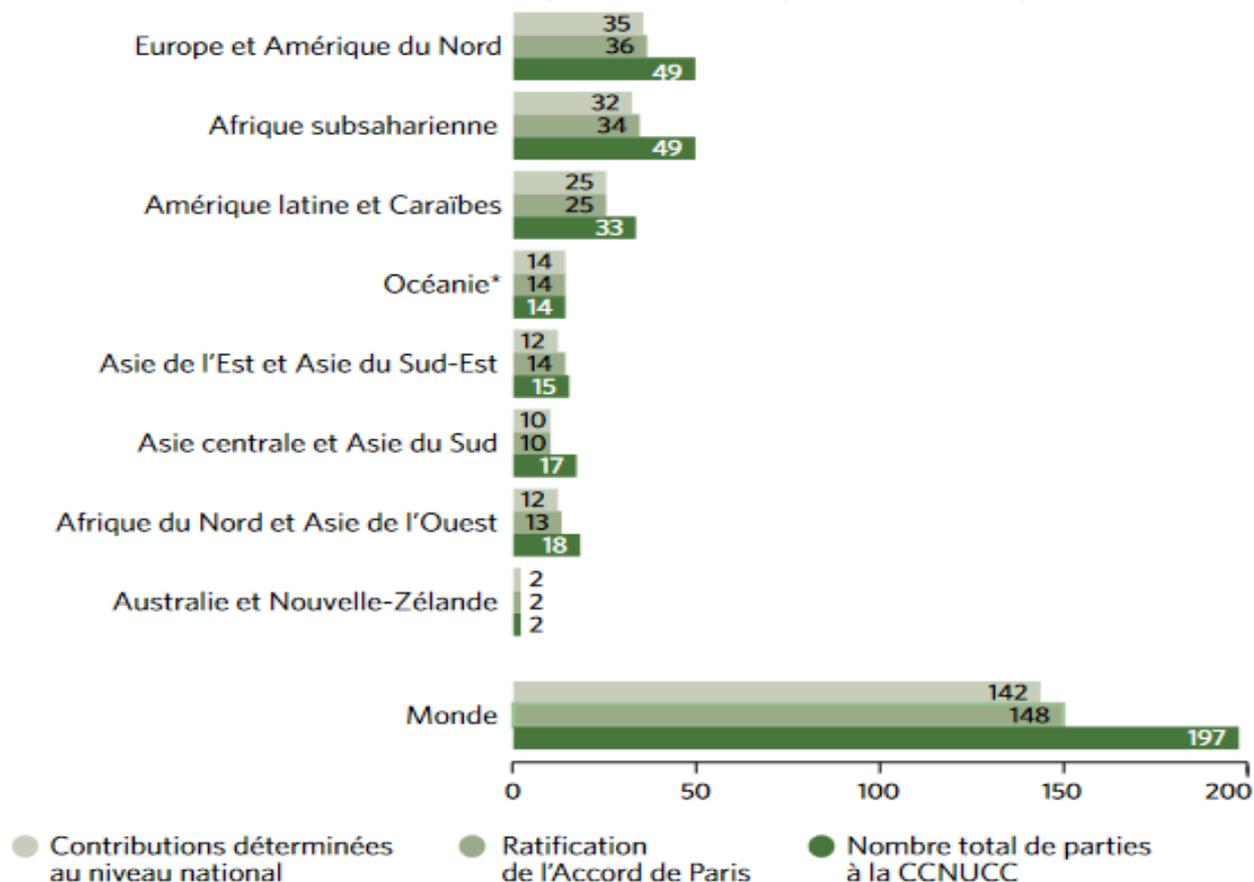
•192 parties ont déjà communiqué leurs premières contributions déterminées au niveau national au Secrétariat de la CCNUCC(II y a actuellement 191 Parties à l'Accord de Paris. L'Érythrée a soumis sa première CDN, mais n'est pas encore devenue partie à l'Accord de Paris), et 08 parties ont communiqué leur deuxième contribution déterminée au niveau national.

•22 plans nationaux d'adaptation ont été soumis par les parties.

•13 parties ont déjà soumis leur 1^{ère} communication sur l'adaptation, et un seul pays a soumi sa 2^{nde} communication.

INDICATEUR 13.2.1 / FAITS ET CHIFFRES (2/3)

Nombre de parties ayant ratifié l'Accord de Paris, nombre de parties ayant soumis leur contribution déterminée au niveau national et nombre total de parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), juin 2017



INDICATEUR 13.2.1 /FAITS ET CHIFFRES (3/3)

Number of countries with national communications, non-Annex I Parties at may 2021

	non-Annex I Parties
1 st national communication	154
2 nd national communication	142
3 rd national communication	84
4 th national communication	11
5 th national communication	2
6 th national communication	1

Source: extrait de la base de données sur les ODD; disponible sur le site de la division des statistiques des Nations Unies.
<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Indicateur 13.2.2: Émissions totales de gaz à effet de serre par an

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (1/5)

Intitulé : Émissions totales de gaz à effet de serre par an

Organisation responsable: ONU Changements climatiques (Secrétariat de la CCNUCC)

Définition et notions

Les Gaz à effet de serre sont des gaz, (tant naturels qu'anthropiques), qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), et le méthane (CH₄) sont les principaux gaz à effet de serre direct présents dans l'atmosphère terrestre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique

Le terme «totale» signifie que les émissions de toutes les activités nationales sont prises en considération. Les secteurs dont les émissions de GES sont estimées sont : l'énergie, les procédés industriels et utilisations des produits, les déchets, et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres.

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (2/5)

Pertinence

Estimer les niveaux de gaz à effet de serre (GES) est un élément important des efforts visant à atteindre l'objectif ultime de la Convention sur les changements climatiques (CCNUCC) de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique qui a un impact sur la croissance économique et sur les populations à travers les menaces sur plusieurs secteurs notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau et la santé humaine

Unité de mesure

Mt d' équivalent CO₂

Méthode de calcul :

La démarche adoptée pour estimer les émissions GES consiste tout d'abord à identifier les différentes sources d'émissions dans chaque secteur.

Suivant les Lignes directrices du GIEC, Sous sa forme la plus simple, la méthode utilisée pour estimer l'émission d'une source spécifique est la suivante:

Estimation de l'émission = Données d'activités x Facteur d'émission

- **Les données d'activité** décrivent l'ampleur annuelle nationale d'une activité (par exemple, la consommation de combustible constituerait une donnée sur les activités)
- **Le facteur d'émission** est la masse des gaz à effet de serre émise par unité d'activité (par exemple, la masse de dioxyde de carbone émise par unité de combustible consommé serait un facteur d'émission)

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (3/5)

Désagrégation

- Par activité économique CITI
- Par type de GAZ;
- Par pays

- **Traitement des données manquantes:**

Méthode de substitution : dans certains cas, les données directement applicables peuvent ne pas être disponibles ou présenter des lacunes (par ex., si les enquêtes ou les programmes d'échantillonnage ne sont pas fréquents). Dans ces cas, des données de substitution (c'est-à-dire des données alternatives qui ont une corrélation avec les données qu'elles remplacent) peuvent permettre de combler les lacunes et produire une série temporelle cohérente ou une moyenne nationale. Les données de substitution doivent être choisies selon les informations et les circonstances spécifiques à un pays. Une relation entre les données et les émissions.

- **Limites**-Cet indicateur montre la quantité nette des gaz à effet de serre qui pénètrent l'atmosphère pour chaque pays déclarant chaque année. Il ne montre pas combien le climat sera affecté par l'accumulation croissante des gaz à effet de serre ou l'effet conséquent du changement climatique sur les pays.
- - Les données des pays développés, y compris les économies de transition, sont plus complètes et plus facilement accessibles que les données des pays en voie de développement

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (4/5)

Points spécifiques

Les inventaires nationaux comprennent les émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu sur le territoire national et dans les zones au large des côtes qui sont du ressort du pays. Cependant certains cas spéciaux peuvent être rencontrés. Par exemple, les émissions provenant de combustibles utilisés pour le transport routier sont comptées dans les émissions du pays où ces combustibles sont vendus et non où le véhicule est conduit, étant donné que les statistiques relatives aux ventes de combustibles sont largement disponibles et généralement beaucoup plus exactes

source de données et méthode de collecte de données

Source de données : Les données requises pour l'élaboration des émissions des GES, la sont collecter auprès des structures administratives et parapubliques, les sociétés privées et pour certaines par des hypothèses et estimations discutés avec les professionnels du secteur ciblé, **les sondages /recensement** (enquête/recensement agricole etc.),**des mesures sur les émissions** (par ex., installations d'essai sur le trafic routier) et **la Télédétection** (changement d'affectation des terres, couvert forestier etc..)

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (5/5)

Source d'informations

- Soumissions annuelles d'inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I
- Communications nationales (CN) et/ou rapports biennaux de mise à jour (RBA) des Parties non visées à l'annexe I

. Méthode de collecte de données

- Les inventaires de GES de l'annexe I sont soumis via l'application **CRF Reporter**. Les informations sont automatiquement importées dans l'entrepôt de données de la CCNUCC.
- Les informations pour les Parties non visées à l'annexe I sont extraites manuellement de leur CN et/ou RBA et stockées dans l'entrepôt de données de la CCNUCC à l'aide de feuilles d'importation Excel.

Calendrier de diffusion des données

- Les lignes directrices de la CCNUCC pour la notification des inventaires annuels des parties visées à l'annexe I exigent que chaque partie visée à l'annexe I fournisse son inventaire annuel de GES avant le 15 avril de chaque année .
- Les communications nationales (CN) des Parties non visées à l'annexe I sont généralement soumises à tous les quatre ans ; les rapports bisannuels de mise à jour (RBA) tous les deux ans

INDICATEUR 13.2.2 /FAITS ET CHIFFRES

les émissions mondiales de gaz à effet de serre des pays développés et des économies en transition ont diminué de 6,5 % sur la période 2000-2018. Entre-temps, les émissions des pays en développement ont augmenté de 43,2 % entre 2000 et 2013. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'industrialisation accrue et à l'amélioration de la production économique mesurée en termes de PIB

Indicateur 13.3.1: Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants.

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (1/6)

- **intitulé**: Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants.

- **Définition**:

L'indicateur mesure dans quelle mesure les pays intègrent l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'éducation au développement durable (EDD) dans leurs systèmes éducatifs.

Il mesure ce que les gouvernements ont l'intention et non ce qui est mis en œuvre dans la pratique dans les écoles et les salles de classe.

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (2/6)

pertinence:

Cet indicateur a pour but d'évaluer simplement si les politiques et programmes d'enseignement assurent aux populations des informations adéquates sur le développement durable et les modes de vie en harmonie avec la nature .

INDICATEUR 13.2.2/METADONNEES (3/6)

Méthode de calcul :

- Les informations recueillies avec le questionnaire de suivi de la mise en œuvre par les États membres de l'UNESCO de la *Recommandation de 1974 concernant l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales* seront utilisées pour la construction de l'indicateur global.
- Pour chacun des quatre composantes de l'indicateur (politiques, programmes, formation des enseignants , et l'évaluation des élèves), on mesure un certain nombre de critères , qui sont ensuite combinés pour donner un score unique entre zéro et un pour chaque composant. Seules les informations relatives à l'enseignement primaire et secondaire seront utilisées pour le calcul de l'indicateur.

INDICATEUR 13.3.1/METADONNEES (4/6)

- Les scores des composants se situent tous entre zéro et un et sont présentés sous la forme d'un tableau de bord de quatre scores. Ils ne sont pas combinés pour créer un score global unique pour l'indicateur. Plus le score est élevé, plus l'ECM et l'EDD sont intégrés dans la composante donnée. De cette façon, les utilisateurs peuvent faire une évaluation simple dans quel domaine de composant plus d'efforts peuvent être nécessaires.
- L'indicateur est basé sur l'auto-déclaration par les représentants du gouvernement. Cependant, les pays seront invités à fournir des preuves à l'appui sous forme de documents ou liens (par exemple les politiques éducatives ou des lois, programmes, etc.) Pour sauvegarder leurs réponses. En outre, l'UNESCO comparera les réponses avec les informations disponibles provenant de sources alternatives et, le cas échéant, posera des questions aux répondants nationaux. À la fin du cycle de rapport, les réponses des pays et les documents justificatifs seront rendus publics.

INDICATEUR 13.3.1/METADONNEES (5/6)

assurance qualité

- L'UNESCO examinera la cohérence et la crédibilité des réponses des pays et, si nécessaire, des questions seront posées aux répondants nationaux . Depuis 2020, les pays sont invités à fournir, en plus des questionnaires remplis, des preuves à l'appui de leurs réponses sous forme de documents ou liens (par exemple les politiques d'éducation, lois, programmes , etc .) . Ceux- ci seront rendus publics avec les questionnaires remplis après la publication des résultats. L'UNESCO tiendra également compte d'autres sources d'information, lorsqu'elles sont disponibles. Il peut s'agir de réponses nationales à des processus de consultation intergouvernementaux similaires , tels que les consultations du Conseil de l'Europe sur la [Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme](#) , les consultations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur la [Stratégie pour l'éducation au développement durable](#) , ou d'autres informations sur l'EDD et l'ECM dans les systèmes éducatifs nationaux des pays.

INDICATEUR 13.3.1/METADONNEES (6/6)

Processus de collecte :

- Les réponses sont soumises par les gouvernements nationaux, généralement par des fonctionnaires des ministères de l'Éducation. Les personnes interrogées sont invitées à consulter largement les autres ministères gouvernementaux, les instituts nationaux des droits de l'homme, le secteur de l'éducation et les organisations de la société civile pour compiler leurs réponses. Les répondants sont également invités à soumettre des preuves à l'appui sous la forme de documents ou de liens (par exemple vers des politiques ou des lois éducatives, des programmes , etc .) , qui seront rendus publics à la fin du cycle de rapport.
- Les réponses seront examinées par l'UNESCO pour en vérifier la cohérence et la crédibilité et, si nécessaire, des questions seront posées aux répondants nationaux. Dans la mesure du possible, il sera fait référence aux documents nationaux et aux liens fournis par les répondants et aux sources alternatives d'information disponibles.

Compileurs de données

- Section de l'UNESCO pour l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale et à la paix

Indicateur 13.a.1: Montants fournis et mobilisés en dollars des États-Unis par rapport à l'objectif de mobilisation collective continue existant de l'engagement de 100 milliards de dollars jusqu'en 2025

INDICATEUR 13.A.1/METADONNEES (1/4)

Intitulé: Montants fournis et mobilisés en dollars des États-Unis par rapport à l'objectif de

mobilisation collective continue existant de l'engagement de 100 milliards de dollars jusqu'en

2025

Définition:

Dans le cadre du processus de la CCNUCC, la COP 17 a demandé au Comité permanent du financement (SCF) de préparer une évaluation biennale et un aperçu des flux de financement climatique (BA) ([décision 2/CP.17](#) paragraphe 121 (f)), en s'appuyant sur les sources disponibles d'informations, et notamment des informations sur l'équilibre géographique et thématique des flux.

Il n'y a pas de définition convenue dans le cadre de la CCNUCC sur ce qui devrait compter pour évaluer les progrès vers l'engagement de 100 milliards de dollars. Les données du secrétariat de la CCNUCC se réfèrent au soutien financier spécifique au climat aux pays en développement Parties, signalées par les Parties visées à l'annexe I dans leurs rapports biennaux.

Seules les Parties visées à l'annexe II sont tenues de rendre compte de l'aide financière fournie et les autres Parties visées à l'annexe I fournissent également volontairement ces informations. Par conséquent, ces données ne doivent pas être interprétées comme un indicateur en lien avec l'atteinte à l'objectif de mobilisation collective d'un engagement de 100 milliards de dollars

Unité de mesure

- Dollars des États-Unis par an

INDICATEUR 13.A.1/METADONNEES (2/4)

Source d'informations

- ✓ Rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention soumise au Secrétariat de la CCNUCC.;
- ✓ Évaluation biennale et aperçu des flux de financement climatique : <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-of-climate-finance> .

Méthode de collecte de données

- ✓ **Fournisseurs de données:** les Gouvernements nationaux des Parties visées à l'annexe I de la CCNUCC . Seules les Parties visées à l'annexe II déclarent le soutien financier fourni via le CTF conformément aux directives pour la préparation des RB et les autres Parties visées à l'annexe I fournissent également volontairement ces informations.
- ✓ **Utilisateurs :** Secrétariat de la CCNUCC, dans la préparation de la compilation et de la synthèse (C&S) , en particulier la compilation des informations financières des BR CTF telles que soumises par les Parties visées à l'annexe I .

INDICATEUR 13.A.1/METADONNEES (3/4)

Méthode de calcul

Il n'y a pas d'accord commun sur la méthodologie pour mesurer les progrès vers l'engagement de 100 milliards de dollars dans le cadre de la CCNUCC . Les données fournies par les rapports biennaux fournissent les rapports sur l'aide financière fournie aux pays en développement par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. De plus, l'Évaluation biennale et aperçu des flux de financement climatique est un rapport préparé par le Comité permanent du financement par la CCNUCC et comprend une compilation des données sur le soutien financier fourni aux pays en développement par les Parties visées à l'annexe I. Chaque partie rapporte les financements spécifiques au climat et fournis leurs hypothèses et méthodologies.

○ Limite :

il n'y a pas de définition convenue du financement climatique ou de la méthodologie sur la façon de comptabiliser le financement climatique afin de mesurer les progrès vers l'engagement de 100 milliards de dollars au titre de la CCNUCC .

INDICATEUR 13.A.1/METADONNEES (4/4)

Méthode de calcul

Il n'y a pas d'accord commun sur la méthodologie pour mesurer les progrès vers l'engagement de 100 milliards de dollars dans le cadre de la CCNUCC . Les données fournies par les rapports biennaux fournissent les rapports sur l'aide financière fournie aux pays en développement par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. De plus, l' Évaluation biennale et aperçu des flux de financement climatique est un rapport préparé par le Comité permanent du financement par la CCNUCC et comprend une compilation des données sur le soutien financier fourni aux pays en développement par les Parties visées à l'annexe I. Chaque partie rapporte les financements spécifiques au climat et fournis leurs hypothèses et méthodologies.

○ Limite :

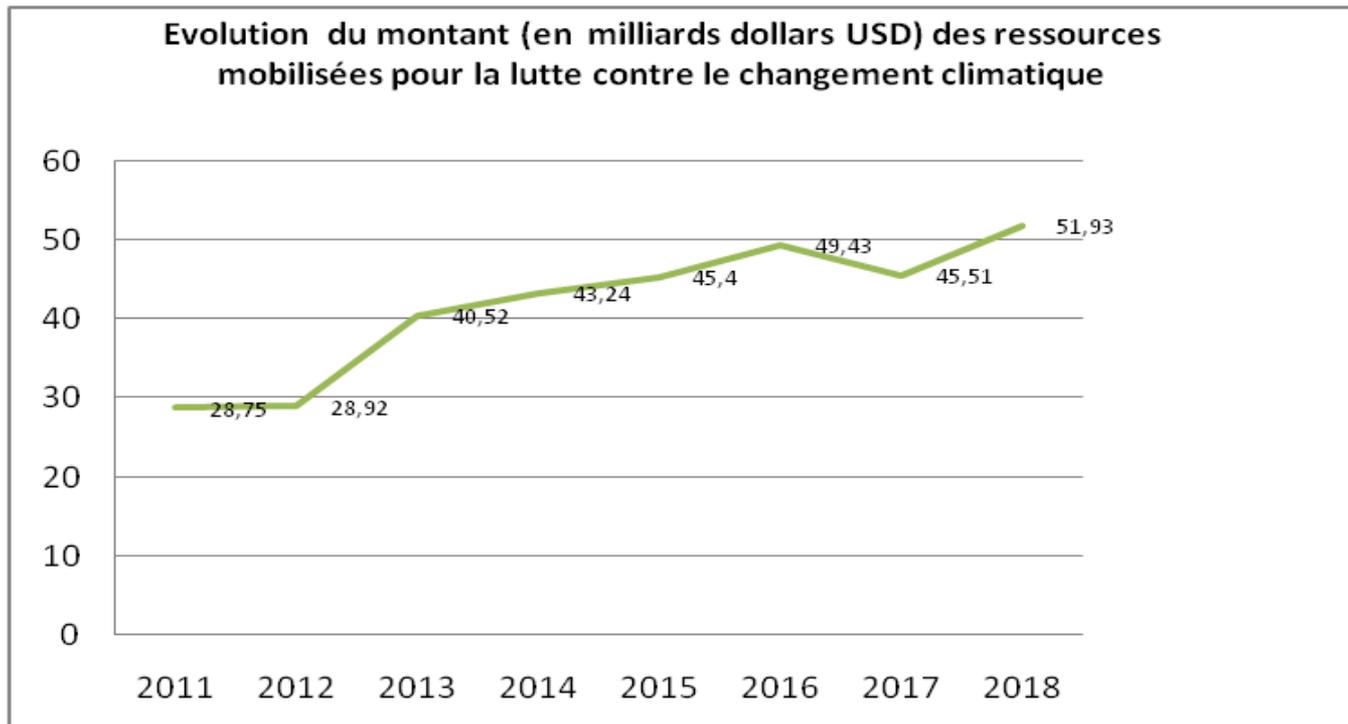
il n'y a pas de définition convenue du financement climatique ou de la méthodologie sur la façon de comptabiliser le financement climatique afin de mesurer les progrès vers l'engagement de 100 milliards de dollars au titre de la CCNUCC .

INDICATEUR 13.A.1 /FAITS ET CHIFFRES (1/2)

Les flux mondiaux de financement de l'action climatique ont augmenté de 17% au cours de la période 2015-2016 par rapport à la période 2013-2014

Les financements ont été effectués par le biais de fonds de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et les fonds climatiques multilatéraux ont totalisé 1,4 milliard de dollars, en 2015, et 2,4 milliards de dollars, en 2016. L'augmentation entre 2015 et 2016 est attribuée à l'accroissement des opérations du Fonds vert pour le climat.

INDICATEUR 13.A.1 /FAITS ET CHIFFRES (2/2)



Source: extrait de la base de données sur les ODD; disponible sur le site de la division des statistiques des Nations Unies.
<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Indicateur 13.b.1: Nombre de pays les moins avancés et de Petits États Insulaires en Développement(PIED) ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

INDICATEUR 13.B.1/METADONNEES (1/4)

Intitulé: Nombre de pays les moins avancés et de Petits États Insulaires en Développement(PIED) ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Unité de mesure

- Nombre de soumissions reçues des Parties à la CCNUCC

Source d'information

Documents et registres officiels, tels que rapportés par les Parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris, et publiés sur <unfccc.int

Méthode de collecte de données

Soumission de documents au Secrétariat de la CCNUCC par les Parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris.

Calendrier de collecte de données

- compilé chaque année avant la préparation des rapports d'avancement annuels sur les ODD ; avant l'inventaire mondial.

INDICATEUR 13.B.1/METADONNEES (3/4)

- **Pertinence** : En vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), toutes les parties doivent formuler, mettre en œuvre, publier et mettre à jour régulièrement des programmes nationaux/régionaux contenant des mesures pour atténuer les changements climatiques et faciliter une adaptation adéquate, tout en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs priorités, objectifs et circonstances de développement nationaux et régionaux spécifiques.
- .

Méthode de calcul

Nombre de rapports soumis chaque année avant la préparation des rapports d'avancement des ODD, sur la base des données les plus récentes pour les PEID et les PMA.

INDICATEUR 13.B.1 /FAITS ET CHIFFRES (1/2)

En 2019, au moins 120 des 153 pays en développement avaient engagé des actions pour élaborer et mettre en œuvre des PNA, soit 29 pays de plus que l'année précédente. Dix-huit pays, dont cinq pays parmi les moins avancés (PMA) et quatre petits États insulaires en développement, ont achevé et soumis leur PNA au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tandis que de nombreux autres en sont à diverses étapes du processus.

INDICATEUR 13.B.1 /FAITS ET CHIFFRES (2/2)

Number of countries with nationally determined contributions

	Least Developed Countries (LDCs)	Small island developing States (SIDS)
1 ^{er} CDN	44	40
2 nd CDN	1	5

Source: extrait de la base de données sur les ODD; disponible sur le site de la division des statistiques des Nations Unies.
<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>



Organisation of Islamic Cooperation
Statistical, Economic and Social Research
and Training Centre for Islamic Countries
(SESRIC)



MERCI POUR
VOTRE AIMABLE
ATTENTION !!!!